



Assemblée générale

Distr. limitée
3 novembre 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 66 a) de l'ordre du jour

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

Jamaïque :* projet de résolution

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 57/2 du 16 septembre 2002 concernant la Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique,

Rappelant également sa résolution 57/7 du 4 novembre 2002 consacrée à l'examen et l'évaluation finals du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et à l'appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, et ses résolutions 58/233 du 23 décembre 2003 et 59/254 du 23 décembre 2004 intitulées « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en œuvre et appui international »,

Rappelant la section II intitulée « Développement » du Document final du Sommet mondial de 2005¹ et en particulier les paragraphes qui traitent des besoins particuliers des pays d'Afrique et des pays ayant des besoins particuliers,

Sachant que les pays d'Afrique sont responsables au premier chef de leur développement économique et social et qu'on ne saurait trop insister sur l'importance du rôle que les politiques et stratégies nationales de développement jouent à cet égard, et que les efforts de développement nationaux doivent être

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ Voir résolution 60/1.



soutenus par un environnement économique international favorable, et rappelant, dans ce contexte, l'appui accordé par la Conférence internationale sur le financement du développement au Nouveau Partenariat²,

Prenant note du rapport du Groupe consultatif du Secrétaire général sur l'appui international au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, intitulé « Des discours aux actes : mobiliser l'aide internationale pour valoriser le potentiel de l'Afrique »³,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général intitulé « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : troisième rapport complet sur les progrès de la mise en œuvre et de l'appui international »⁴,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général⁴;
2. *Réaffirme* son plein appui à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique⁵;
3. *Prend note* des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Partenariat ainsi que de l'appui régional et international dont il bénéficie, tout en constatant que beaucoup reste à faire sur le plan de la mise en œuvre;

I

Mesures prises par les pays et organisations africains

4. *Se félicite* des progrès accomplis par les pays d'Afrique dans la réalisation des engagements qu'ils ont pris, dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat, de renforcer la démocratie, les droits de l'homme, la bonne gouvernance et une gestion économique rigoureuse, et encourage ces pays à poursuivre, en y associant les parties prenantes et notamment la société civile et le secteur privé, les efforts qu'ils ont engagés dans ce domaine en créant et en renforçant les institutions nécessaires à la bonne gouvernance et au développement de la région;

5. *Se félicite également* des progrès substantiels accomplis dans la mise en œuvre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, en particulier l'achèvement de l'exercice d'autoévaluation dans certains pays, l'accueil de missions d'appui et le lancement, dans d'autres pays, du processus préparatoire national en vue de l'évaluation intra-africaine;

6. *Salue* les efforts que font les pays africains et les organisations régionales et sous-régionales pour exécuter des programmes spécifiques du Nouveau Partenariat;

7. *Souligne* qu'il importe que les pays d'Afrique continuent de coordonner, en fonction de leurs stratégies et priorités nationales, toutes les aides extérieures, y compris celles qui leur sont fournies par des organisations multilatérales, afin de les intégrer utilement à leur développement;

² Voir *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

³ A/60/85.

⁴ A/60/178.

⁵ A/57/304, annexe.

8. *Encourage* une intégration plus poussée des priorités et objectifs du Nouveau Partenariat dans les programmes des instances et organisations régionales, ainsi que dans les programmes en faveur des pays africains les moins avancés;

9. *Rappelle* que l'Union africaine et les communautés économiques régionales ont un rôle critique à jouer dans l'application du Nouveau Partenariat et encourage les partenaires du développement à augmenter leur appui pour accroître les capacités de ces institutions;

10. *Souligne* que l'avancement de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat est tributaire aussi d'un environnement national et international favorable à la croissance et au développement de l'Afrique;

II

Réponse de la communauté internationale

11. *Se félicite* des efforts déployés par les partenaires du développement pour renforcer la coopération avec le Nouveau Partenariat;

12. *Reconnaît* l'importance des diverses initiatives lancées par les partenaires du développement de l'Afrique ces dernières années, en particulier celles du Groupe des Huit, de l'Union européenne, de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, et du rapport de la Commission pour l'Afrique intitulé « Notre intérêt commun »⁶, et souligne à ce sujet qu'il importe de coordonner ces initiatives intéressant l'Afrique et d'apprécier le niveau et l'étendue de l'aide fournie au regard des annonces de contributions;

13. *Salue* le concours des États Membres à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat dans le cadre de la coopération Sud-Sud et à ce sujet engage les partenaires du développement de l'Afrique à soutenir la coopération triangulaire dans la région;

14. *Se réjouit* du concours financier apporté par de nombreux partenaires du développement aux divers programmes du Nouveau Partenariat et, à ce sujet, note avec satisfaction que certains pays développés ont alloué des ressources au Mécanisme de financement de la préparation des projets d'infrastructure et au Plan de développement global de l'agriculture africaine et les engage à apporter un soutien semblable, en Afrique, au secteur de l'eau et de l'assainissement et à celui du logement et du développement urbain, et à d'autres arrangements émanant du Nouveau Partenariat et visant un développement durable de la région;

15. *Demande* que l'on prenne des mesures pour accomplir les grandes tâches que sont l'élimination de la pauvreté et la réalisation du développement durable en Afrique, notamment des mesures d'allégement de la dette, d'amélioration de l'accès aux marchés, d'appui au secteur privé et à la création d'entreprises, d'accroissement de l'aide publique au développement, de stimulation de l'investissement étranger direct et de transfert de technologie;

16. *Affirme de nouveau* que la communauté internationale, les institutions multilatérales compétentes et les pays développés doivent faire preuve d'une plus grande cohérence dans leurs politiques du commerce international, des

⁶ Londres, 11 mars 2005; consultez aussi : <<http://www.commissionforafrica.org/french/home/newsstories.html>>.

investissements, de l'aide et de la dette, à l'égard des pays africains, notamment pour les aider à s'intégrer dans le système commercial international, par des initiatives visant à améliorer leur compétitivité et à réduire le coût de leur adaptation à la libéralisation du commerce, et apporter une aide compensatoire à court terme aux pays africains gravement touchés par la baisse des recettes d'exportation du fait de l'extension à d'autres pays de la clause de la nation la plus favorisée;

17. *Salue* la décision récemment prise par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale d'entériner la proposition du Groupe des Huit d'annuler 100 % de l'encours de la dette des pays pauvres très endettés remplissant les conditions voulues, contractée auprès du Fonds monétaire international, de l'Association internationale de développement et du Fonds africain de développement, et d'apporter des ressources additionnelles pour assurer que la capacité de financement des institutions financières internationales ne soit pas réduite;

18. *Affirme* qu'il faut trouver une solution globale et durable aux problèmes de l'endettement des pays africains, par un allègement important de la dette, notamment par l'annulation intégrale de la dette multilatérale et l'allègement et la restructuration de la dette des pays très endettés qui ne sont pas touchés par l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et des autres pays africains à faible revenu ou à revenu intermédiaire dont l'endettement est excessif; souligne aussi la nécessité de contribuer aux travaux que font actuellement le Fonds monétaire international et la Banque mondiale pour mettre au point un dispositif de durabilité à long terme de la dette à l'intention des pays pauvres très endettés et des pays à faible revenu, en sachant que la viabilité de la dette est une condition importante de la réalisation des objectifs nationaux de développement et des objectifs du Millénaire pour le développement;

19. *Note avec satisfaction* que de nombreux partenaires du développement ont récemment augmenté leurs annonces d'aide publique au développement, notamment le Groupe des Huit et l'Union européenne, dont les engagements conduiront à augmenter de 25 milliards de dollars par an en 2010 l'aide publique au développement à l'Afrique et engage instamment tous les partenaires du développement à assurer la prévisibilité de l'aide et son efficacité en appliquant la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide : appropriation, harmonisation, action commune, résultats et responsabilité mutuelle adoptée au Forum à haut niveau intitulé « Renforcer ensemble l'efficacité de l'aide au développement : harmonisation, action commune, résultats », organisé à Paris du 28 février au 2 mars 2005⁷;

20. *Note avec satisfaction également* que les partenaires du développement s'efforcent d'aligner plus étroitement leur appui financier et technique à l'Afrique sur les priorités du Nouveau Partenariat telles qu'elles ressortent des stratégies nationales de réduction de la pauvreté et autres stratégies similaires, et les encourage à redoubler d'efforts en ce sens;

21. *Prend note* des activités menées par les institutions de Bretton Woods et la Banque africaine de développement dans les pays d'Afrique, et invite celles-ci à continuer de soutenir la réalisation des priorités et des objectifs du Nouveau Partenariat;

⁷ Voir <<http://www.1.worldbank.org/harmonization/Paris/FrenchNEWSLETTER322.pdf>>.

22. *Demande* au système des Nations Unies de continuer à aider les secrétariats du Nouveau Partenariat et de l'Union africaine et les pays d'Afrique à élaborer des projets et programmes répondant aux priorités retenues par le Nouveau Partenariat;

23. *Prie* le Secrétaire général d'inclure dans le mandat du Projet objectifs du Millénaire d'aider les pays africains à adopter et à appliquer des initiatives à impact rapide s'inspirant de leurs stratégies et priorités nationales de développement pour leur permettre d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement; demande aux partenaires du développement de fournir d'urgence aux pays africains les ressources nécessaires pour mettre en œuvre ces initiatives comme convenu dans le Document final du Sommet mondial de 2005;

24. *Note* que les organismes des Nations Unies font activement usage du mécanisme de consultation régional comme moyen de renforcer la collaboration et la coordination au niveau régional, et les encourage à faire plus pour formuler et exécuter des programmes communs soutenant le Nouveau Partenariat au niveau régional;

25. *Encourage* les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies à continuer de renforcer leurs mécanismes de coordination et de programmation, et à simplifier et harmoniser leurs modalités de planification, décaissement et information, accroissant ainsi l'efficacité de l'appui fourni aux pays d'Afrique pour la mise en œuvre du Nouveau Partenariat;

26. *Note* que les organismes des Nations Unies collaborent de plus en plus étroitement dans l'appui qu'ils fournissent au Nouveau Partenariat, et prie le Secrétaire général de les inviter à renforcer encore la cohérence des activités qu'ils mènent pour soutenir le Nouveau Partenariat, selon les modules convenus;

27. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Groupe consultatif du Secrétaire général sur l'appui international au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, intitulé « Des discours aux actes : mobiliser l'aide internationale pour valoriser le potentiel de l'Afrique »³, et attend avec intérêt son rapport supplémentaire, qui contiendra des recommandations sur les mesures à prendre pour mieux appuyer la mise en œuvre du Nouveau Partenariat;

28. *Prie* le Secrétaire général de continuer à renforcer le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique afin qu'il puisse s'acquitter effectivement de son mandat, notamment suivre, pour en rendre compte, les progrès accomplis dans la satisfaction des besoins particuliers de l'Afrique;

29. *Prie également* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante et unième session, un rapport complet sur l'application de la présente résolution, en s'inspirant de contributions des gouvernements, des organismes des Nations Unies et des autres parties prenantes au Nouveau Partenariat, comme le secteur privé et la société civile.